

Montréal, le 4 juin 2026

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4334-2026

Énergir-Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2026

Notre dossier : 16001-16

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2026-054 du 2 juin, laquelle se prononce sur les premières listes des sujets d'intervention et révisé le calendrier de traitement.

Dans un premier temps, Option consommateurs (OC) souhaite obtenir une confirmation que les dates fixées pour le dépôt des DDR, les réponses d'Énergir et les mémoires s'appliquent tant aux premières listes de sujets qu'aux deuxièmes listes de sujets (sur lesquelles la Régie ne s'est pas encore prononcée).

Dans un deuxième temps, OC demande respectueusement à la Régie d'accorder un délai de deux semaines additionnelles pour le dépôt des mémoires, soit jusqu'au 31 juillet 2026. Cette demande se fonde sur deux motifs. Premièrement, le calendrier actuel ne laisse que 8 jours ouvrables entre le dépôt des réponses d'Énergir et le dépôt du mémoire (en tenant pour acquis qu'Énergir sera en mesure de respecter la date du 7 juillet). Deuxièmement, à la suite du départ de son analyste interne début mai, OC a dû avoir recours aux services d'une nouvelle analyste externe; celle-ci sera en vacances avec sa jeune famille du 2 au 19 juillet, dates qui ont été réservées depuis plusieurs mois, et elle n'aura pas la possibilité d'apporter son ordinateur avec elle. OC soumet que cet ajustement n'affectera pas le bon déroulement du dossier puisque l'audience débute le 1^{er} septembre.

En terminant, nous estimons qu'il y a lieu pour Énergir de revoir la pratique qui s'est développée depuis quelques années de déposer sa preuve en deux parties, la deuxième partie étant déposée tardivement selon nous. Cette pratique complique la gestion du dossier tarifaire pour la Régie et pour les intervenants. Nous soumettons respectueusement que la Régie devrait enjoindre Énergir à déposer sa preuve plus tôt et en un seul lot. Cela permettrait à la Régie de statuer sur le

Gravel Bernier Vaillancourt s.e.n.c.r.l.

Québec

Place Iberville Trois
2960, boulevard Laurier
Bureau 500
Québec QC G1V 4S1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Montréal

6300, avenue du Parc
Bureau 600
Montréal QC H2V 4H8
T 514 317-6354
F 418 652-1844

Lévis

5750, rue J.-B. Michaud
Bureau 500
Lévis QC G6V 0B1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Trois-Rivières

125, rue des Forges
Bureau 600
Trois-Rivières QC G9A 2G7
T 819 379-1221
F 819 371-1214

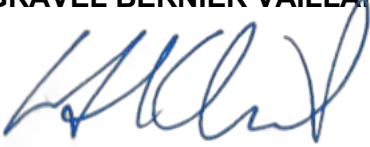
Sherbrooke

1124, rue King Ouest
Sherbrooke QC J1H 1S2
T 873 498-3148
F 418 652-1844

calendrier de traitement plus tôt, réduirait les révisions de calendrier et permettrait à tout le monde de planifier leurs vacances estivales plus tôt et avec moins de risque d'interruptions.

En espérant que la Régie accordera le délai demandé, nous vous prions d'agrèer, chère consœur, nos salutations distinguées.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT, s.e.n.c.r.l.



Éric McDevitt David, avocat
edavid@gbvavocats.com

EMD/ tj